

Rapport annuel 2025

Requête 4336-2026

Sommaire exécutif

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1 Le présent rapport annuel présente le résultat des activités réglementées réalisées par Enbridge
2 Gaz Québec (ci-après « **EGQ** » ou « **Distributeur** ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre
3 2025. Il expose notamment les principaux travaux effectués au cours de la période visée, les
4 résultats financiers ainsi que les suivis requis par la Régie de l'énergie (ci-après la « Régie ») aux
5 termes de ses décisions.

6
7 Tout d'abord, il s'agit de la première année depuis 2020 où le Distributeur atteint et dépasse son
8 rendement autorisé. Pour l'exercice 2025, Enbridge Gaz Québec a réalisé un bénéfice net
9 réglementé de 11 424 251 \$¹. Ce résultat correspond à un rendement sur l'avoir de l'actionnaire de
10 10,51 %, soit 1,46 point de pourcentage au-dessus du rendement autorisé de 9,05 % approuvé par
11 la Régie., après l'application du mécanisme de découplage des revenus et du mécanisme de
12 partage. L'excédent de rendement qui en découle s'élève à 1 734 739 \$ avant impôts (soit 1 275
13 033 \$ après impôts). Conformément au mécanisme de partage et du découplage de revenus
14 approuvés par la Régie, une quote-part de 1 200 000 \$ est attribuée à l'actionnaire, tandis que le
15 montant net à remettre à la clientèle s'établit à 558 000 \$². L'écart d'environ 23 000 \$ entre le
16 total des quote-part EGQ/clientèle ainsi que l'excédent de rendement avant impôts correspond à
17 l'ajustement des dépenses des charges d'exploitations découlant de la formule d'indexation en
18 fonction des clients réels, le tout tel que présenté en détail à la pièce EGQ-5, Document 1.

19
20 Il convient de préciser que les résultats présentés tiennent compte d'un écart identifié lors du
21 processus final de révision du dossier de fermeture audité. Bien que la correction comptable
22 correspondante sera enregistrée dans les livres en 2026, son effet a été pris en compte aux fins
23 de l'établissement des résultats réglementaires de l'exercice 2025. Les explications à cet égard
24 sont présentées, sous forme de tableau, à la pièce EGQ-2, Document 1, page 4.

¹ EGQ-2, Document 1, ligne 22

² EGQ-5, Document 1, ligne 53

1 Comment mentionné précédemment, les résultats financiers de l'exercice ont ainsi généré un
2 excédent de rendement assujéti au mécanisme de partage approuvé par la Régie³.
3 Conformément à la décision, l'application de ce mécanisme demeure conditionnelle à l'atteinte du
4 résultat de performance global relatif aux indices de qualité de service, et les trop-perçus doivent
5 être partagés comme suit :

- 6 • 50 premiers points de base : 75 % EGQ / 25 % clientèle ;
- 7 • au-delà des 50 points de base : 50 % EGQ / 50 % clientèle ;
- 8 • le manque à gagner devant rester à la charge d'EGQ.

9
10 Par ailleurs, le Distributeur a atteint un résultat de performance global de 91,93 % relativement aux
11 indices de qualité de service, soit au-dessus du seuil minimal de 90 % requis pour l'application
12 intégrale du mécanisme de partage. Le critère de performance applicable au partage de l'excédent
13 de rendement a donc été respecté, le tout tel que plus amplement démontré à la pièce EGQ-4,
14 Document 1.

15
16 Parmi les différents indices de qualité de service, l'indicateur relatif à la proportion d'appels
17 répondus dans un délai de 30 secondes a connu un recul au cours de l'exercice. En effet, cette
18 situation s'explique notamment par une augmentation de la durée moyenne des appels au cours
19 des dernières années. Les clients sollicitent davantage d'information relativement à leur
20 consommation énergétique et à leur facturation, en plus de requérir un accompagnement accru
21 quant aux différentes options de décarbonation offertes par le Distributeur. La mobilisation de
22 ressources internes dans le cadre du projet SAP a également contribué aux pressions observées
23 sur les délais de réponse à la clientèle. Malgré ce contexte, le délai moyen de réponse s'est
24 maintenu à environ 45 secondes, tandis que la proportion d'appels répondus dans un délai de 30
25 secondes s'est établie à 81 % en 2025.

³ Dossier R-4192-2022, Décision [D-2024-042](#), par. 228.

1 Les résultats financiers de l'exercice reflètent également une gestion rigoureuse des coûts
2 d'exploitation. À cet égard, le résultat des charges d'exploitation reflète notamment les effets de
3 certaines initiatives internes visant l'optimisation des processus et l'affectation efficiente des
4 ressources. De plus, certains projets ont notamment permis une capitalisation accrue de certains
5 coûts admissibles, incluant des coûts de main-d'œuvre et certaines activités d'exploitation et
6 d'entretien qui auraient autrement été comptabilisées aux charges d'exploitation, contribuant ainsi
7 à limiter la croissance de ces charges pour l'exercice.

8
9 L'environnement économique de l'exercice 2025 a notamment été marqué par un ralentissement
10 important de la mise en chantier dans la région de Gatineau. À cet égard, les données publiées par
11 la Société canadienne d'hypothèques et de logement (ci-après la « **SCHL** ») font état d'une baisse
12 marquée des mises en chantier en 2025. Plus particulièrement, la Ville de Gatineau a enregistré
13 une diminution de 55 % par rapport à 2024. Selon l'Association des professionnels de la
14 construction et de l'habitation du Québec (ci-après la « **APCHQ** »), ce niveau de construction
15 constitue le plus faible observé dans la Ville de Gatineau depuis au moins vingt ans⁴. Il convient
16 également de rappeler que le moratoire temporaire imposé par la municipalité de Chelsea,
17 relativement à la délivrance de certains permis de construction, demeure en vigueur jusqu'en juillet
18 2026. Ce moratoire a notamment eu une incidence sur le développement du Projet Meredith.

19
20 Cette situation s'inscrit également dans un contexte où le développement du territoire desservi
21 par Enbridge Gaz Québec continue de se transformer. D'une part, la croissance résidentielle
22 observée se concentre de plus en plus dans des secteurs périphériques de la ville de Gatineau, où
23 les nouveaux développements sont souvent éloignés du réseau de distribution existant. Cette
24 réalité contribue à l'augmentation des coûts de branchement et d'extension de réseau. Dans ce
25 contexte, qui explique en partie l'augmentation importante des coûts de branchement observée
26 depuis les dernières années, la majorité des projets d'extension analysés par le Distributeur au

⁴ « [Mises en chantier en recul à Gatineau](#) », APCHQ, 20 janvier 2026.

1 cours de l'exercice se sont révélés être non rentables. D'autre part, les orientations municipales
2 favorisant la densification urbaine se traduisent par une part croissante de projets multi logements.
3 Ces projets, principalement destinés au marché locatif, génèrent un nombre plus limité de points
4 de service par logement que les développements résidentiels traditionnels. Parallèlement, le
5 Distributeur constate que l'activité de construction observée est davantage orientée vers le
6 secteur commercial que résidentiel. Ces tendances contribuent à une transformation graduelle du
7 profil de la clientèle desservie et influencent les perspectives de croissance du réseau de
8 distribution d'Enbridge Gaz Québec.

9
10 Sur le plan des volumes distribués, les résultats de l'exercice 2025 témoignent d'une stabilisation
11 de la consommation par rapport au phénomène de diminution des volumes observés dans les
12 années précédentes. Dans le secteur résidentiel, les volumes normalisés se sont maintenus à un
13 niveau comparable à celui de 2024 (+ 0,4 %), tandis que ceux du secteur commercial ont connu
14 une hausse d'environ 4 % par rapport à l'exercice précédent, ramenant la consommation du
15 secteur à un niveau similaire à celui observé lors des années 2022 et 2023. Dans le secteur
16 industriel, l'augmentation importante des volumes observés par rapport à la prévision est
17 principalement attribuable au remplacement d'un équipement ayant subi un bris en cours d'année
18 chez un client industriel, ce qui a entraîné une consommation gazière anormalement élevée. Par
19 ailleurs, les écarts volumétriques entre les volumes réels et les prévisions réalisées lors du dossier
20 tarifaire de l'exercice se sont réduits en 2025, reflétant une meilleure concordance entre les
21 prévisions et la consommation observée.

22
23 Cet exercice financier a également été marquée par plusieurs initiatives, notamment les travaux
24 préparatoires liés à l'offre biénergie, la réalisation de travaux visant la modernisation de ses outils
25 par l'implantation d'un nouveau système de facturation, ainsi que l'amorce d'une approche
26 proactive visant à assurer l'intégrité, la sécurité et la pérennité de son réseau de distribution.

1 Dans le cadre de son offre biénergie destinée à sa clientèle résidentielle, Enbridge Gaz Québec a
2 réalisé les travaux préparatoires nécessaires à son déploiement. Les travaux effectués au cours
3 de l'année ont notamment porté sur le développement des outils requis, la mise en place des
4 processus administratifs ainsi que la réalisation d'un projet pilote visant à tester et valider le
5 processus de participation. Bien que certains résultats observés en 2025 diffèrent des prévisions
6 initiales⁵, notamment en raison de facteurs institutionnels et administratifs ayant retardé le
7 lancement de l'offre, les travaux réalisés ont permis de mettre en place l'ensemble des éléments
8 nécessaire à son lancement officiel en janvier 2026. La pièce EGQ-10, Document 4, fournit
9 l'ensemble des informations requises aux fins du suivi de la décision D-2024-099⁶ de la Régie,
10 notamment les données relatives aux conversions, aux volumes convertis, aux gaz à effets de
11 serre (ci-après « GES ») évités et à la contribution GES. De plus, aux pièces EGQ-10, Documents
12 1 à 5, EGQ présente les résultats du PGEÉ pour l'année 2025, le suivi de son offre commerciale,
13 de ses initiatives visant la conversion des énergies polluantes ainsi que les résultats de vente du
14 gaz de source renouvelable.

15
16 Au terme de la décision D-2024-132⁷, EGQ a amorcé les travaux liés à l'implantation d'un nouveau
17 système d'information client, SAP. Ce projet de modernisation vise à remplacer le système
18 actuellement utilisé afin de mieux répondre à l'évolution des besoins opérationnels et aux attentes
19 de sa clientèle, tout en permettant une harmonisation avec sa société-mère, Enbridge Gas, en
20 s'intégrant au système SAP actuellement utilisé par celle-ci. Le projet a franchi d'importantes
21 étapes de réalisation et est entré dans une phase active de construction et de configuration du
22 système en 2026. Le Distributeur poursuit les travaux et maintient une attention particulière à la
23 gestion des risques liés à cette transition, compte tenu du caractère stratégique du système pour
24 les activités de facturation, de service à la clientèle et de gestion des données clients. Le suivi du
25 projet d'investissement est présenté à la pièce EGQ-11, Document 2.

⁵ Dossier R-4268-2024, [B-0091](#), GI-25, document 1, révisé le 4 février 2025.

⁶ D-2024-099, par. 51 à 55.

⁷ [D-2024-132](#)

1 Par ailleurs, l'année 2025 a également été marquée par la mise en œuvre progressive d'une
2 approche proactive en matière d'intégrité du réseau. Dans ce contexte, le Distributeur a déposé
3 une première demande d'investissement⁸, découlant de cette approche, et a présenté la stratégie
4 d'intégrité, découlant du Programme d'Enbridge Gas, dans le cadre de son dossier tarifaire 2026.
5 Le projet Croissant de la Paix et rue de la Sarthe constitue la première intervention réalisée dans
6 le cadre de cette démarche visant le remplacement préventif d'infrastructures présentant des
7 enjeux d'intégrité, et son suivi est présenté à la pièce EGQ-11, Document 3.

8
9 Le Distributeur a également poursuivi une initiative amorcée au cours des exercices précédents,
10 le projet Meredith. Un suivi de l'avancement du projet et l'analyse financière sont présentés aux
11 pièces EGQ-11, Documents 1 et 1.1. Par ailleurs, considérant que ce projet fait l'objet d'un suivi
12 depuis maintenant cinq ans, EGQ demande à la Régie de mettre fin à ce suivi.

13
14 Enfin, conformément aux décisions de la Régie, le Distributeur dépose dans le présent rapport
15 annuel les différents suivis demandés par la Régie dans le cadre de décisions antérieures. Ces
16 suivis portent notamment sur les améliorations apportées aux procédures internes et à la
17 méthodologie d'estimation des coûts à la suite des enseignements tirés du projet Saint-Louis
18 (EGQ-14, Document 1), ainsi que sur le suivi du gaz perdu (EGQ-13, Document 1).

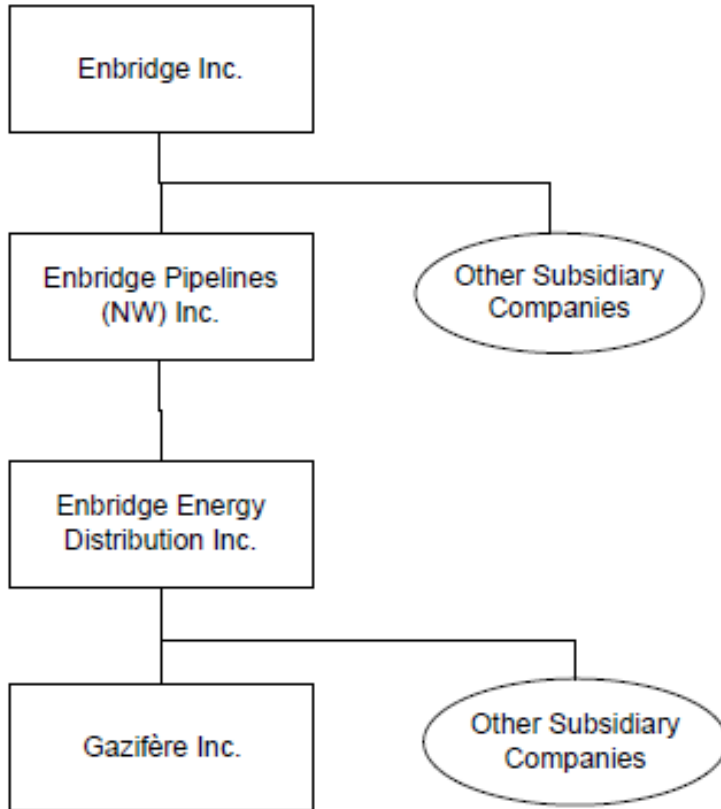
⁸ Dossier [R-4301-2025](#).

Rapport annuel 2025

Requête 4336-2026

Informations corporatives

ORGANIGRAMME DU GROUPE CORPORATIF



Ownership is 100%

Rapport annuel 2025

Requête 4336-2026

Liste des administrateurs et des dirigeants

ADMINISTRATEURS

Tanya M. Ferguson

Mark A. Irvine

Jean-Benoit Trahan

DIRIGEANTS

Jean-Benoit Trahan – President

Roddi Bassermann – Vice President

Tanya M. Ferguson – Vice President, Finance

Nina Lindop – Corporate Secretary

Jonathan E. Gould – Treasurer

Adrian Cupido – Controller